

> Chirurgiens-dentistes

Fin de la réévaluation à l'état de compte du 22 décembre 2023

Pour faire suite à l'[infolettre 186](#), notez que, si vous êtes rémunéré à l'acte, la réévaluation liée aux changements tarifaires rétroactifs au 1^{er} avril 2022 qui a commencé sur l'état de compte du 10 novembre 2023 se terminera sur celui du **22 décembre 2023**.

Si vous êtes rémunéré à honoraires fixes, la réévaluation est parue sur l'état de compte du **3 novembre 2023**.

Si vous êtes rémunéré à tarif horaire, la réévaluation est parue sur l'état de compte du **10 novembre 2023**.